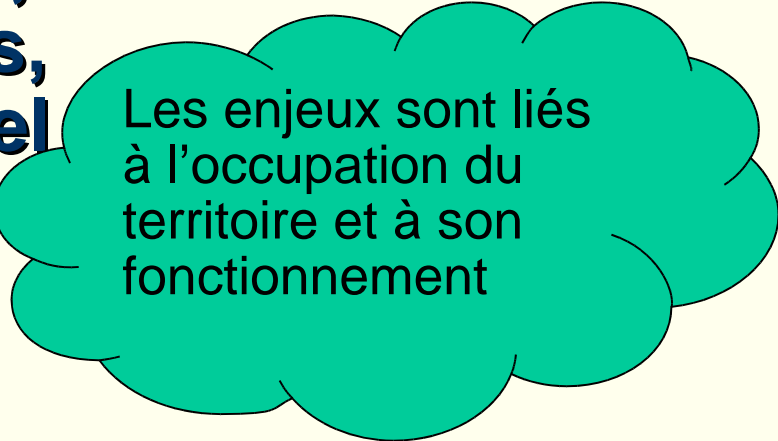


4.2- LES ENJEUX


juin 2009

Définition : les enjeux

Les enjeux sont les personnes, biens, activités, infrastructures, éléments du patrimoine culturel ou environnemental, menacés par un aléa ou susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci.



Les enjeux sont liés à l'occupation du territoire et à son fonctionnement



Pour le PPRT, l'objectif est la protection des personnes



juin 2009

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

Séquence
d'étude technique

Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude

Caractérisation des enjeux

➤ Objectifs :

Identifier les éléments d'occupation du sol

↪ Comprendre le fonctionnement du territoire

↪ Mettre en évidence des enjeux particuliers

↪ Connaître les éventuels projets

↪ Résultats à obtenir :

↪ des cartes thématiques pour les enjeux incontournables

↪ une carte de synthèse des enjeux du territoire

Qui ? :

↪ la DDE, avec les collectivités locales et les gestionnaires

Démarche d'élaboration

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

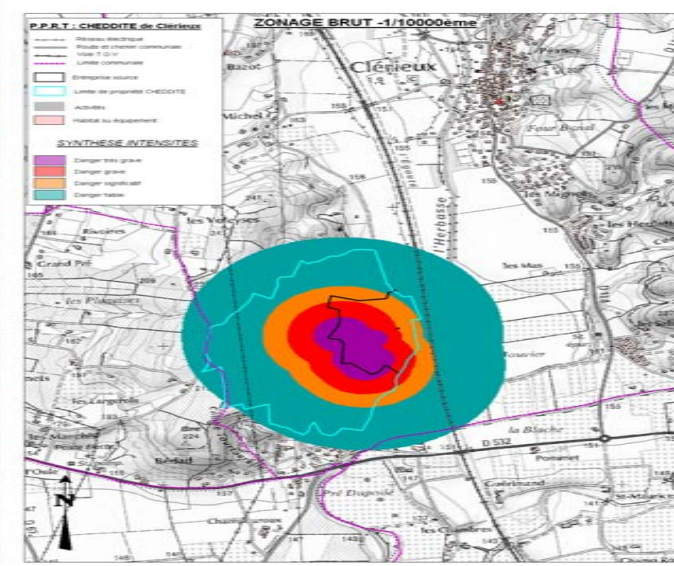
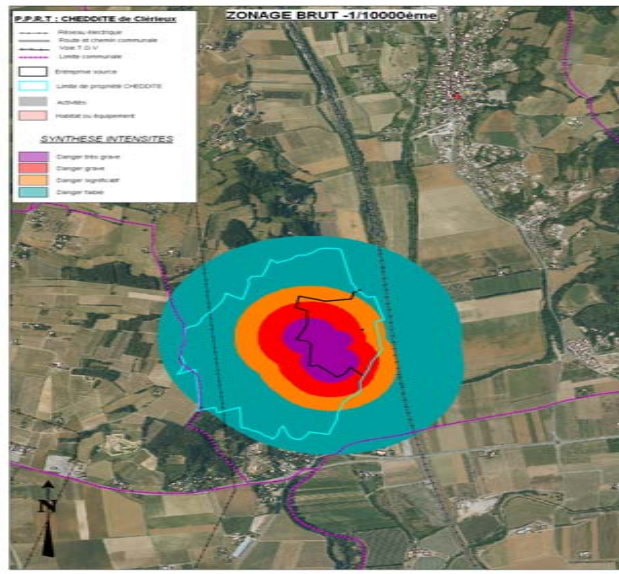
Séquence
d'étude technique

Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude



Que manque-t-il pour finaliser
la séquence d'étude ?

- Une première idée du zonage
- Une meilleure connaissance du t

uin 2009



Démarche d'élaboration

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

Séquence
d'étude technique

Définition
du périmètre d'étude

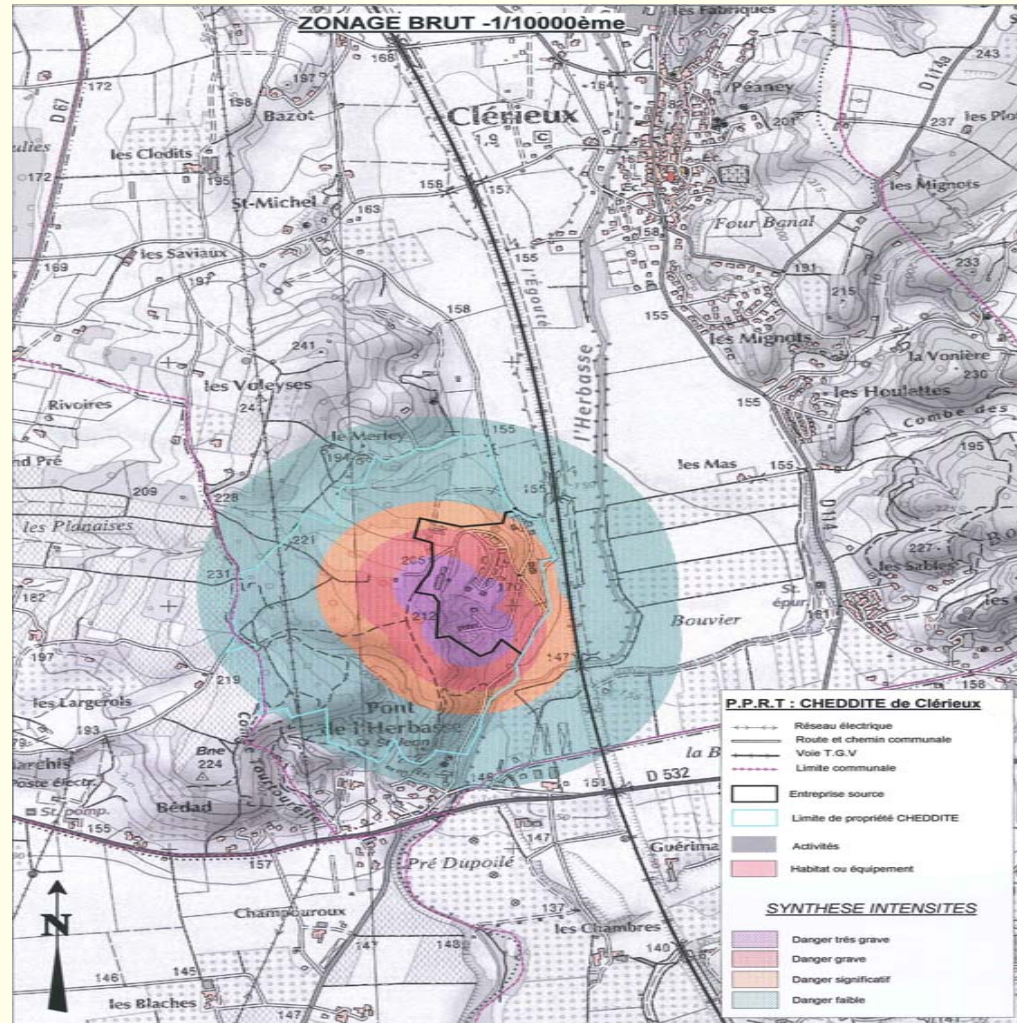
Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude

**Superposition
aléas - enjeux**

1) Plan de zonage Brut



2) Investigations complémentaires éventuelles

Démarche d'élaboration

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

Séquence
d'étude technique

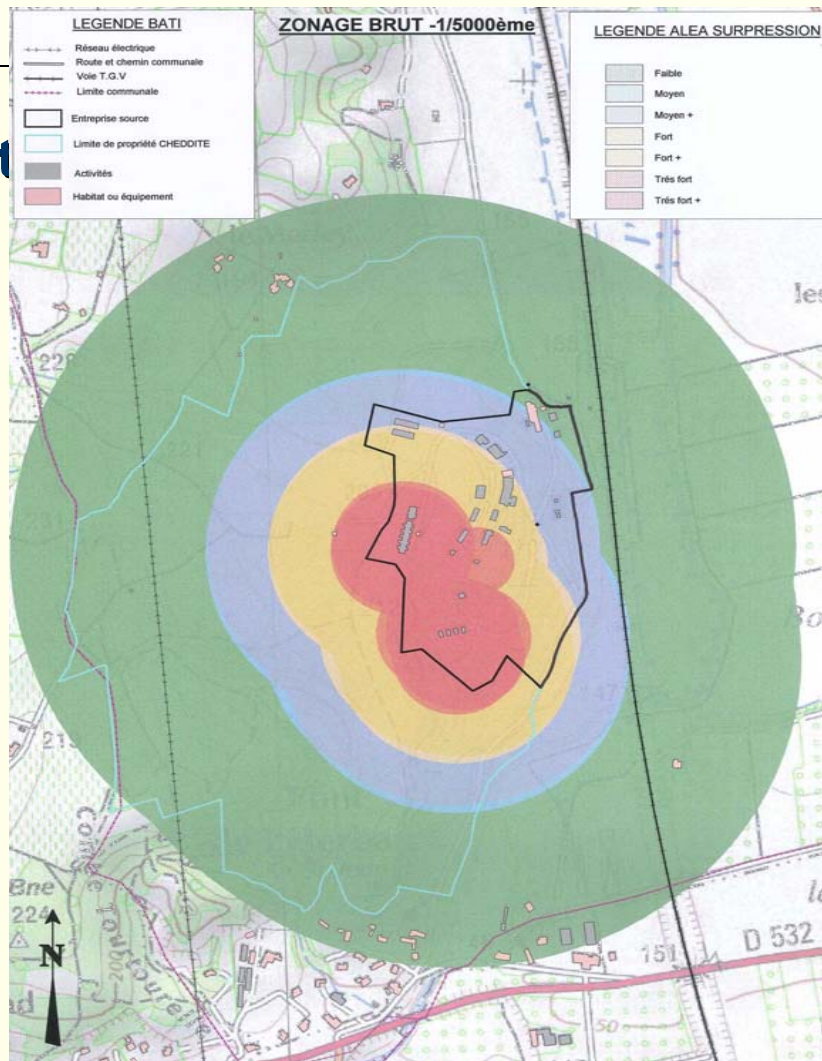
Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude

Plan de zonage Brut



Niveaux d'aléas		TF+	TF	F+	F	M+	M	Fal
Réglementation future	Effets toxique et thermique							
	Effets de surpression							

Tabl. 22 - Correspondance entre niveaux d'aléa et principe de réglementation future

* uniquement effet de surpression.

Les principes de réglementation du guide

Niveaux d'aléas		TF+	TF	F+	F	M+	M	Fal
Réglementation future	Effets toxique et thermique							
	Effets de surpression							

Tabl. 22 - Correspondance entre niveaux d'aléas

nt effet de surpression.

Sur le futur :

MU et prescriptions sur le bâti

En rouge, les zones d'interdiction **En bleu, les zones d'a**

Sur l'existant :

Secteurs de mesures foncières au sein de zones d'i

Prescriptions techniques sur le bâti

juin 2009

Principes de réglementation

Délimitation des secteurs fonciers possibles

		Niveaux d'aléas	TF+	TF	F+	F
Réglementation sur l'existant	Mesures foncières	Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur d'expropriation possible	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités	Selon contexte local (association)	Non proposé	
		Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur de délaissement possible	Pour mémoire, secteur d'expropriation possible (délaissement automatique une fois la DUP prise)	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités	Selon contexte local (association)	



Avec un ordre de priorité

Prescriptions sur l'existant et prise en compte des usages

juin 2009

Étude de dangers
Démarche de maîtrise
des risques

Séquence
d'étude technique

Définition
du périmètre d'étude

Caractérisation
des aléas

Caractérisation
des enjeux

Finalisation
de la séquence d'étude

2) Les investigations complémentaires

➤ Objectif

Obtenir une meilleure réponse réglementaire du PPRT à un

➤ Comment ? Par des études terrains !

Approche de la vulnérabilité et estimations foncières sur le

➤ Qui ?

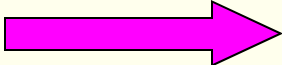
DDE, bureaux d'étude,

Les collectivités locales dans le cadre des personnes et o

Protéger les personnes et non les biens !

juin 2009

Élaboration du projet de PPRT

- **Réaliser le projet de plan de zonage réglementaire**
Sur la base des principes retenus lors de l'étude de faisabilité
 - **Rédiger le projet de règlement**
 - **Rédiger la note de présentation**
- Motive l'ensemble du zonage réglementaire
- 

Enquête publique

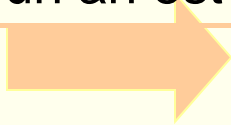
- L'enquête publique ne peut être prescrite qu'une fois les documents constituant le projet de règlement rédigés.
- Le document composé :
 - De la note de présentation
 - Du règlement
 - Du zonage réglementaire
 - Des recommandations
 - Les coûts des mesures du PPRT
 - De l'ordre de priorité des mesures du PPRT
 - Du bilan de la concertationdoit être soumis au préalable aux personnes associées (délai de 2 mois)

Mesures « directes »

Maîtrise d'urbanisation future

- ✓ Le PPRT, une fois approuvé par arrêté préfectoral, vaut **servitude**
Il est porté à la connaissance du maire des communes concernées
Il est annexé aux plans locaux d'urbanisme, (ou aux POS) en tant

, dans un délai d'un an est **impérative**, à défaut de quoi le PPRT n'est plus opposable



juin 2009

4.4- MISE EN ŒUVRE ET FINANCEMENT

juin 2009

PPRT : un financement original

- **Mesures foncières financées par une convention tri-partite:**
 - **Exploitants à l'origine du risque**
 - **État**
 - **Collectivités locales**

- **Travaux à la charge des propriétaires**
 - **crédits d'impôts (15 %)**
 - **exonération partielle de taxe foncière (si délibération de la collectivité)**